



# Objectif Lune pour les entreprises privées

## ESPACE Feu vert des autorités américaines

► Pour la première fois, une entreprise privée a reçu l'autorisation d'envoyer un engin sur la Lune.  
► Un pas de plus vers l'exploitation commerciale des ressources minières de notre satellite naturel.

Jusqu'à alors les missions envoyées vers la Lune ou d'autres planètes étaient le pré carré de quelques Etats. Désormais, la porte est grande ouverte aux entreprises privées. L'une d'entre elles, l'Américaine Moon Express, a en effet reçu du gouvernement américain l'autorisation de voyager au-delà de l'orbite terrestre. C'est une pre-

mière. Et un pas de plus vers l'exploitation commerciale des ressources minières de notre satellite naturel.

Cet accord historique a été donné par l'Agence fédérale de l'aviation (FAA) américaine, qui a pris soin de s'assurer que la mission envisagée - l'envoi d'une capsule non habitée sur la Lune en 2017 - ne violait pas le Traité sur l'espace extra-atmosphérique adopté par les Nations unies et entré en vigueur en 1967. Par ailleurs, il a été facilité par le Space Act. Cette loi américaine, votée en 2015, permet à des investisseurs privés des États-Unis de s'approprier les ressources extraites de la Lune ou de tout autre objet du système solaire.

### Première étape : alunir

Car c'est bien là l'ambition à terme de Moon Express : déve-

lopper un engin spatial robotisé à bas coût pour exploiter les sous-sols de la Lune et y mener une véritable activité minière. Mais dans un premier temps, elle devra se contenter de parvenir à en toucher la surface.

Fin 2017, MX-1, sa capsule, dont la construction n'est pas encore achevée, essaiera de rejoindre notre satellite. Après l'alunissage, elle tentera de parcourir au moins 500 mètres à sa surface. Si elle y parvient, la jeune entreprise remportera la compétition internationale Google Lunar X-Prize, qui promet 20 millions de dollars pour cet exploit.

Mais pour ce faire, il faut un lanceur. Commande a été passée auprès de Rocket Lab, une start-up qui veut elle aussi « changer le paradigme d'accès à l'espace ».

Sise en Nouvelle-Zélande, elle s'attelle à créer Electron, la fusée

qui enverra MX-1 sur la Lune. Il s'agit de la première fusée hyperpersonique cryogénique, très performante et peu énergivore, produite en série. De quoi ouvrir l'espace aux petits business innovants en organisant des lancements très réguliers.

L'avenir de la conquête spatiale sera commerciale, low-cost et sur-mesure.

En effet, Rocket Lab veut faire fondre les tarifs : 4,3 millions d'euros par lancement au lieu de 32 à 100 millions d'euros actuellement. Et ce, en diminuant le prix de conception de la fusée grâce aux nouvelles technologies (impression 3D) mais aussi au contrôle du poids des matériaux (des composites carbone solides et légers).

Un autre point de poids pour contracter le coût : une faible quantité de carburant utilisée. Un exemple ? Du haut de ses 16

**Si tout se passe comme prévu, l'engin de Moon Express MX-1 alunira fin 2017.**

© MOON EXPRESS/ZUMA.

mètres, Electron n'aura besoin que de 13 tonnes de carburant contre 123 tonnes pour Vega, le lanceur léger de l'ESA (30 mètres de haut). A noter toutefois que la charge utile du premier n'est que de 0,15 tonne contre 2,3 tonnes pour le second.

### Premier lancer en janvier 2017

Ensuite, les lancements de Rocket Lab s'effectueront à la demande et avec une destination orbitale précise. Pour ce faire, la start-up construit sa propre base de lancement en

## L'HOMME SUR LA LUNE

### Un village lunaire pour l'ESA

Construire une base permanente et internationale sur la Lune pour succéder à la station spatiale internationale. C'est le projet de Johann-Dietrich Wörner, directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) depuis juillet 2015. Au centre européen des astronautes de Cologne, les ingénieurs planchent d'ores et déjà sur un concept de construction du village lunaire. Leur idée ? Une fois posés sur la Lune, des dômes gonflables. Ces derniers seraient ensuite recouverts par plusieurs couches successives de poussières du sol lunaire agglomérées et déposées par des engins robotiques. Cette carapace serait suffisante pour protéger les astronautes des principales menaces qui pèsent sur toute base lunaire : les dangereux rayonnements solaires et cosmiques ainsi que les micro-météorites et les températures extrêmes.

L.T.H.

Nouvelle-Zélande. A titre de comparaison, actuellement, il n'y a qu'une petite dizaine de possibilités de lancements par an, à partager avec d'autres projets avec, en sus, une destination orbitale hasardeuse.

En janvier prochain, Rocket Lab enverra en orbite les engins de ses premiers clients. Et fin 2017, avec Moon Express, la jeune entreprise espère concrétiser l'objectif Lune. Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour ceux qui trépigment à l'idée de faire du business dans l'espace. ■

LAETITIA THEUNIS

## LES BRÈVES

### Gand : la police tire sur un homme

Une fusillade s'est produite lundi soir dans la Vlaanderenstraat à Gand et un homme a été touché par des tirs de la police, sans que les informations soient claires concernant son état. La police locale confirme qu'il y a eu un échange de tirs. « Nous avons reçu un appel concernant un homme armé sur la voie publique. Nos équipes se sont rendues sur place et on trouvé un homme avec une arme à feu. Ils l'ont sommé de laisser tomber son arme. L'homme n'a pas répondu et a été neutralisé. Dans le cadre de l'enquête judiciaire, nous ne pouvons donner aucune autre information », a indiqué le porte-parole de la police de Gand. Les faits ne seraient pas liés à du terrorisme. (b)

### FRANCE Nouvelle interdiction du burkini

Le maire de Sisco, un village de Corse, a décidé d'interdire le burkini sur les plages de sa commune, à l'instar de deux autres édiles, après de violents incidents samedi entre des jeunes et des familles d'origine maghrébine. Selon des témoins, la rixe avait éclaté après que des touristes avaient photographié des femmes se baignant habillées. La bagarre avait fait cinq blessés et des dégâts matériels. (afp)  
**Un mouvement de panique fait de nombreux blessés**  
De nombreuses personnes, 40 selon France Bleu Azur, ont été légèrement blessées dimanche soir à Juan-les-Pins sur la Côte d'Azur, après un mouvement de panique dû à la peur d'un attentat. Les victimes ont été prises en charge sur place par les pompiers. L'incident aurait été provoqué par des pétards jetés depuis une voiture. (afp)

### SUISSE Perquisition après une agression dans un train

Une perquisition a eu lieu au Liechtenstein dans l'appartement de l'agresseur qui a incendié et poignardé samedi des passagers d'un train en Suisse. L'agression a fait deux morts, dont l'auteur des faits. L'enquête n'a toujours pas déterminé les motivations de son geste. (afp)

### ÉTATS-UNIS Un suspect interrogé après la mort d'un imam

La police de New York a interrogé un suspect, en liaison avec le double meurtre d'un imam et de son assistant en pleine rue samedi près de leur mosquée dans le Queens. Maulama Akonjee, qui avait immigré depuis le Bangladesh, et son assistant Thara Uddin, avaient été tués par balles samedi en plein jour par un homme armé qui a réussi à prendre la fuite après le double meurtre. (afp)

### Nuit de violences à Milwaukee

La ville de Milwaukee dans le nord des Etats-Unis a connu une deuxième nuit de violences, qui a fait plusieurs blessés, après que les forces de l'ordre ont tué un suspect noir. La nuit de dimanche à lundi a été marquée par des jets de pierres et des coups de feu après que des policiers ont investi le quartier du Sherman pour disperser une foule de manifestants en colère. (afp)

### NIGÉRIA Boko Haram diffuse une vidéo des filles de Chibok

Boko Haram a diffusé une vidéo de jeunes filles présentées comme des lycéennes enlevées en avril 2014 à Chibok et a réclamé la libération de combattants emprisonnés. Un des porte-parole de Bring back our girls, se dit « certain » qu'il s'agit d'elles et « reconnaît jusqu'à dix des filles », a-t-il assuré. (afp)

## La Louisiane sous les eaux



Six personnes au moins sont mortes dans des inondations dans l'Etat de Louisiane aux Etats-Unis. Plus de 20.000 personnes ont dû être évacuées pour fuir les pluies torrentielles qui se sont abattues ce week-end. Le président Barack Obama a déclaré l'état de catastrophe naturelle, débloquant ainsi des fonds d'urgence. (afp)

22497750

**Ville de Binche**

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU TRIAGE-LAVOIR A PERONNES-LEZ-BINCHE**  
**ENQUETE PUBLIQUE et séance publique d'information**

Le Service Public de Wallonie - Département du Patrimoine a ouvert la procédure de déclassement, comme monument, des éléments intérieurs du triage-lavoir de Péronnes-Lez-Binche, à savoir :

- Les cuves circulaires et leur structure.
- Tous les silos
- Les circulations verticales menant aux locaux sanitaires et administratifs
- Les éléments de rampe et de structure se situant dans tout le volume de la première travée située à droite du bâtiment.
- L'escalier situé à proximité de l'ascenseur desservant pratiquement tous niveaux du bâtiment et limitrophe à des éléments proposés au déclassement, tels que les silos.

La disposition intérieure du bâtiment, née des contraintes de l'organisation de l'outil pour une fonction très spécifique, est intimement liée à la fonction du bâtiment pour laquelle elle a été pensée. Elle ne s'adapte à aucune autre fonction en raison des trous béants laissés par les machines enlevées, des éléments saillants au sol, des trémières, des bassins, des passerelles, des plans inclinés, des plateaux placés à des hauteurs différentes... qui réduisent l'utilisation rationnelle de l'espace et la surface au sol exploitable.

Dégager les éléments intérieurs de la protection tout en maintenant le classement du bâtiment dans son enveloppe extérieure, permettrait de procéder à sa réhabilitation.

**Agenda :**  
**Enquête publique :** une enquête publique est ouverte du mardi 16 août 2016 au mardi 30 août 2016 inclus.  
**Séance publique :** une réunion publique d'information est organisée le 08/09/2016 à 19h dans la salle du Kursaal, avenue Wanderpepen, 28 à 7130 BINCHE.

**Mise à disposition des documents :**  
Tous les documents et cartes relatifs au Règlement Communal d'Urbanisme sont consultables :  
• à l'administration communale - Service Urbanisme, Rue Saint-Paul, 14 - 7130 Binche  
- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30  
- Le mercredi : de 13h30 à 20h  
- Possibilité de consulter également le dossier sur rendez-vous

**Comment réagir ?**  
Les intéressés qui ont des observations à formuler peuvent introduire celles-ci à l'attention du Collège communal :  
- par télécopie au 064.23.05.60  
- par courrier électronique : urbanisme@binche.be  
- par courrier ordinaire Administration Communale, Service Urbanisme, rue Saint-Paul, 14 à 7130.BINCHE

Remarque : sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des observations et/ou réclamations verbales peuvent également être formulées à l'Administration Communale, Rue Saint Paul, 14 au Service de l'Urbanisme ou sur rendez-vous (tél. 064.23.05.64) pendant l'enquête publique (du 16 août au 30 août 2016 inclus), soit lors de la séance de clôture de l'enquête publique le mardi 30 août 2016 à 11 heures au Service de l'Urbanisme, rue Saint-Paul, 14 à 7130.BINCHE.

(s) Guillaume SOMERS  
Directeur Général

(s) Laurent DEVIN  
Député-Bourgmestre

GA 22477740/GM-B